

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN TOWNSHIPS

CONSEIL DES COMMISSAIRES EXTRAORDINAIRE

MERCREDI, LE 22 JUILLET 2025 – 18H30
SALLE DE CONFÉRENCE DE LA CSET
340, RUE SAINT-JEAN-BOSCO
MAGOG (QUÉBEC) J1X 1K9

PROCÈS-VERBAL

Améliorer la littératie et la numératie – Prévenir le décrochage scolaire

COMMISSAIRES		COMMISSAIRES PARENTS	
Gordon Barnett	Z	Pam Gougeon	A
Claire Beaubien	P	Sarah Langlois	Z
Sandra Finlay	Z	Eliza McKnight	Z
Richard Gagnon	Z	Jody Murray	Z
Richard Gosselin	A	COMITÉ DES DIRECTEURS	
Gary Holliday	A	Shawn Champigny – Secrétaire général	P
Joy Humenuik, vice-présidente	Z	Kandy Mackey – Directrice générale	P
Shawn Jersey	A	Sophie Leduc – Directrice générale adjointe et directrice des services financiers	Z
Mary-Ellen Kirby	Z	Caroline Dufresne – Directrice des ressources humaines	Z
Jonathan Murray	Z	Emmanuelle Gaudet – Directrice de technologies d'enseignement et services pédagogiques	Z
Michael Murray, président	Z	Catherine Canzani – Directrice des services complémentaires	A
Helene Turgeon	A	Éric Plante – Directeur des ressources matérielles	Z

ZOOM (Z) – MEMBRES PRÉSENTS (P) – MEMBRES ABSENTS (A)

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président ouvre la séance à 6h47.

2. QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

QUORUM A ÉTÉ ÉTABLI ET PROPOSÉ PAR la commissaire Jody Murray afin d'adopter l'ordre du jour du 22 juillet 2025, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3. RESPECT DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Le président a déterminé avec le secrétaire général que la procédure de convocation était conforme à l'article 165 de la loi sur l'instruction publique.

Tous les commissaires présents ont reçu la convocation dans les délais prescrits.

Adoptée à l'unanimité

4. AFFAIRES NOUVELLES

La commissaire J. Humenuik a présenté les résolutions suivantes :

4.1 Résolution N° CSET 25-07-112

Parkview Elementary School – Drainage et amélioration du terrain de jeu

ATTENDU que le ministère de l'Éducation (MEQ) a approuvé un budget de 750 000 \$ pour le projet de rénovation du gymnase sous le programme MDB – Maintien des bâtiments 2022-2023 Mesure : 50621;

ATTENDU que le projet de rénovation du gymnase sera annulé pour permettre la réalisation du projet mentionné ci-haut, sous le programme MDB – Maintien des bâtiments 2022-2023 Mesure 50621;

ATTENDU que le MEQ a approuvé un budget de 100 000 \$ pour l'amélioration du terrain de jeu sous le programme EMB – Embellissement des cours d'écoles 2023-2024 Mesure : 50530;

ATTENDU que la *Commission scolaire Eastern Townships (CSET)* a approuvé un budget de 10 000 \$ pour l'amélioration du terrain de jeu sous le programme RTB – Réfection et Transformation des Bâtiments 2024-2025 Mesure : 50624;

ATTENDU que *Parkview Elementary School* a amassé 10 000 \$ auprès de la communauté pour l'amélioration du terrain de jeu;

ATTENDU que trois (3) compagnies ont récupéré les spécifications pour le projet à la suite d'une invitation publique de présenter une soumission pour le projet;

ATTENDU qu'une (1) soumission a été reçue par la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) pour la date et l'heure précisées;

ATTENDU que ce projet permettra de résoudre l'important problème de drainage du terrain de jeu, tout en embellissant ce dernier;

ATTENDU que la plus basse soumission au montant de 319 640 \$ (excluant les taxes) a été reçue de la compagnie *Excavation G.A.L inc.*;

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance de la soumission, la firme professionnelle assignée *St-Georges Structure et Civil inc.* a recommandé la compagnie *Excavation G.A.L inc.* le plus bas soumissionnaire en conformité de faire le travail au montant de 557 622 \$ incluant les taxes et les honoraires professionnels pour les modules du terrain de jeu;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Jody Murray de procéder avec les travaux pour le projet mentionné ci-haut;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ que la directrice générale soit autorisée à signer toute documentation connexe et qu'en l'absence de la directrice générale, le directeur des ressources matérielles peut également signer.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Résolution N° CSET 25-07-113

Parkview Elementary School – Plafond suspend et éclairage de secours

ATTENDU que le ministère de l'Éducation (MEQ) a approuvé un budget de 1 067 385 \$ pour le projet mentionné ci-haut sous le programme MDB – Maintien des bâtiments 2022-2023 Mesure : 50621;

ATTENDU que les phases un (1) et deux (2) consistaient en la rénovation des bureaux du centre administratif et le désamiantage;

ATTENDU que le projet a un solde de 189 708 \$;

ATTENDU que le MEQ a approuvé un budget de 253 262 \$ pour le projet mentionné ci-haut sous le programme TMA – Travaux et Maintien d'Actif 2024-2025 Mesure : 50627;

ATTENDU que le montant global disponible pour le projet combiné est de 442 970 \$;

ATTENDU que cinq (5) compagnies ont récupéré les spécifications pour le projet à la suite d'une invitation publique de présenter une soumission pour le projet;

ATTENDU que trois (3) soumissions ont été reçues par la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) pour la date et l'heure précisées;

ATTENDU que la plus basse soumission au montant de 285 288 \$ (excluant les taxes) a été reçue de la compagnie *Groupe Ultra inc.*;

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance des soumissions, la firme professionnelle assignée *Désnommée Architectes* a recommandé la compagnie *Groupe Ultra inc.* le plus bas soumissionnaire en conformité de faire le travail au montant de 395 697 \$ incluant les taxes et les honoraires professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire J. Murray de procéder avec les travaux pour le projet mentionné ci-haut;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ que la directrice générale soit autorisée à signer toute documentation connexe et qu'en l'absence de la directrice générale, le directeur des ressources matérielles peut également signer.

Adoptée à l'unanimité

4.3 Résolution N° CSET 25-07-114

Sherbrooke Elementary School – Reconstruction du plafond du petit gymnase

ATTENDU que la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) a dédié un budget de 96 000 \$ pour le projet mentionné ci-haut où il est prévu de prélever des fonds dans le cadre du programme RTB – Réfection et Transformation des Bâtiments 2024-25;

ATTENDU que trois (3) compagnies ont récupéré les spécifications pour le projet à la suite d'une invitation publique de présenter une soumission pour le projet;

ATTENDU que trois (3) soumissions ont été reçues par la CSET pour la date et l'heure précisées;

ATTENDU que le plafond du petit gymnase doit répondre aux normes de sécurité incendie;

ATTENDU que la plus basse soumission au montant de 77 500 \$ (excluant les taxes) a été reçue de la compagnie *Phoenix Intervention Après Sinistre inc.*;

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance des soumissions, la firme professionnelle assignée *1628 inc.* a recommandé la compagnie *Phoenix Intervention Après Sinistre inc.* le plus bas soumissionnaire en conformité de faire le travail au montant de 95 683 \$ incluant les taxes et les honoraires professionnels;

ATTENDU que le contrat sera accordé dans le respect de l'autorisation du ministère de l'Éducation (MEQ) pour ce projet (contrat, honoraires professionnels et taxes inclus) et de la politique d'achat de la CSET et des exigences gouvernementales (lois, politiques, règles, etc.);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire M. E. Kirby de procéder avec les travaux pour le projet mentionné ci-haut;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ que la directrice générale soit autorisée à signer toute documentation connexe et qu'en l'absence de la directrice générale, le directeur des ressources matérielles peut également signer.

Adoptée à l'unanimité

5. ACSAQ

Le président, M. Murray a présenté les informations aux questions budgétaires.

La directrice générale, K. Mackey a présenté la résolution suivante :

5.1 Résolution N° CSET 25-07-115

ACSAQ – Budget de la Commission scolaire Eastern Townships 2025-2026

ATTENDU qu'en plus des diverses coupes budgétaires prévues pour 2024-2025, le gouvernement du Québec a annoncé le 12 juin 2025 des coupes budgétaires qui obligerait la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) à réduire ses dépenses de plus de 3 millions de dollars pour l'année scolaire 2025-2026. Mesure : 16032 et l'exposer potentiellement à une pénalité d'environ 3 millions de dollars s'il ne parvient pas à ramener ses effectifs en dessous du nouvel objectif fixé par le ministre Mesure : 16034, ce qui aurait des répercussions importantes sur les services directs aux élèves;

ATTENDU que le 8 juillet 2025, la CSET a adopté une résolution invitant le gouvernement du Québec et le ministère de l'Éducation à réviser le projet de règles budgétaires afin de réduire considérablement la portée des compressions imposées et de reporter l'adoption de son budget;

ATTENDU que le 16 juillet 2025, la CSET a reçu les règles budgétaires définitives approuvées par le Conseil du trésor, qui maintiennent les coupes budgétaires mentionnées ci-haut, mais introduisent une nouvelle mesure qui mettrait à la disposition à la CSET environ 2,4 millions de dollars afin de compenser partiellement les coupes budgétaires : mesure 16036, mais seulement si la CSET se conforme à des conditions restrictives qui limitent sa gestion et son contrôle, notamment :

- (a) *Le respect de la cible d'heures rémunérées allouée;*
- (b) *La priorité accordée aux mesures d'économie administratives n'ayant pas pour effet d'affecter les services directs aux élèves;*
- (c) *Le respect des priorités ministérielles;*
- (d) *L'engagement à participer à la mise en place de mesures de performance telles que la mutualisation régionale ou nationale de services administratifs.*

ATTENDU que des mesures spécifiques et protégées ont déjà été déclarées inconstitutionnelles par la Cour d'appel du Québec dans son arrêt rendu en avril 2025 dans l'affaire du projet de loi 40 (Association des commissions scolaires anglophones du Québec c. Procureur général du Québec, 2023 QCCS 2965, par. 294-295, 299, 439, confirmé 2025 QCCA 282 aux paragraphes 195-208, 277);

ATTENDU que les conditions associées aux nouvelles mesures restreignent la gestion et le contrôle garantis par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés et empêcheraient la CSET de gérer son personnel et d'allouer ses fonds d'une manière qui réponde aux besoins de ses élèves et de sa communauté;

ATTENDU que la CSET s'engage à protéger les services et les initiatives qui répondent aux besoins particuliers de ses élèves et de sa communauté;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation (MEQ) a demandé à tous les établissements scolaires de soumettre leur budget pour l'année 2025-2026 au plus tard le 26 septembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire J. Humenuik que la CSET participe à la procédure judiciaire qui sera engagée par l'ACSAQ, en mandatant *Power Law* pour contester la validité des règles budgétaires et demander la suspension de leur application;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ que la directrice générale soit autorisée à signer toute documentation connexe et qu'en l'absence de la directrice générale, la directrice adjointe peut également signer.

Adopté à l'unanimité – Une abstention

IL A ÉGALEMENT ÉTÉ PROPOSÉ par la commissaire E. McKnight de mandater *Mark Power* pour représenter la CSET.

Adopté à l'unanimité – Une abstention

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question a été posée au sujet du contexte et d'une explication de la résolution budgétaire. La date limite pour adopter le budget de la commission scolaire est le 24 septembre 2025. Si le sursis est obtenu, cela donnera à la CSET la liberté de gérer les coupes budgétaires en vertu de l'article 23 (Charte canadienne des droits et libertés).

7. AJOURNEMENT

Tous les sujets ayant été épuisés, la commissaire M. E. Kirby recommande d'ajourner la réunion à 19h12.

Shawn Champigny
Secrétaire général

Michael Murray
Président